



Traité Ketouvat

Michna 3 - Chapitre 7

הַמַּדִּיר אֶת אִשְׁתּוֹ שֶׁלֹּא תִתְקַשֵּׁט בְּאַחַד מִכָּל הַמִּינִין, יוֹצִיא וְיִתֵּן
כְּתֻבָּה. רַבִּי יוֹסִי אָמַר, בְּעֵנִיּוֹת, שֶׁלֹּא בָּתֵּן קֶצֶבָה. וּבַעֲשִׂירוֹת,
שְׁלֹשִׁים יוֹם:

S'il défend par vœu à sa femme de se parer d'un certain genre de parure, il devra divorcer et rendre le douaire.
Rabbi Yossé dit : s'il s'agit d'individus pauvres, le mari n'est tenu de divorcer avec sa femme que si le vœu porte sur un temps indéfini ; s'il s'agit de personnes riches, il est tenu de divorcer si le vœu porte sur 30 jours.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions